

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **22 juin 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Martine PANNETIER à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Céline PARRAIN à Mme Sophie RIBEIRO ; M. Philippe PELAT à M. Michel PESTEIL et Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Pierre GUITARD.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20220629-014

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) « 2022 » – MISE EN PLACE D' ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION – AUTORISATION DE SOLLICITER LE SOUTIEN FINANCIER DE L' ETAT

Vu les orientations définies par la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour l'utilisation des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ;

Considérant le partenariat établi entre l'Etat et la Commune d'Ussel, en matière de prévention de la délinquance ;

Considérant la volonté de pérenniser dans le cadre de ce partenariat, au titre de l'année 2022, les actions d'accompagnement et de prévention spécifiques au sein des Espaces de Vie Sociale de la Civadière et de la Jaloustre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Solliciter le soutien financier de l'Etat, à hauteur de 3 500,00 € ; et
- Signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 29 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20220629-DL20220629-014-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Date d'affichage : 30/06/2022
Date de notification :



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE